

« *Ce n'est pas une vie* »

« *Aujourd'hui encore, je me dis que, dans quelques heures, demain, on va me rendre mon fils. [...] Toutes les nuits, je le vois dans mon sommeil et dans la journée je n'arrête pas de pleurer... Ce n'est plus une vie. Pour moi, tout s'est arrêté. Je ne vis plus. Je me contente de marcher à la surface de la terre.* »

Bilat Akhmatkhanova, mère d'Artur Akhmatkhanov

En avril 2003, Artur Akhmatkhanov, âgé de vingt-deux ans, a été arrêté par des soldats masqués et embarqué de force dans un véhicule blindé de transport de troupes. On ne l'a pas revu depuis.

D'après des témoins, ce sont des membres des forces fédérales russes (FSB, Service fédéral de sécurité) qui ont appréhendé l'étudiant de Grozny, militant des droits humains.

Selon les informations dont dispose Amnesty International, le lendemain, la police et le FSB ont ramassé sur les lieux des cartouches vides et emporté un bout de tissu taché de sang afin de les analyser, mais la famille d'Artur Akhmatkhanov n'a pas été informée de ce qui lui était arrivé ni du motif de son arrestation.

Un an après sa disparition forcée, le procureur militaire a nié toute implication des militaires russes. Selon lui, « *aucune opération spéciale d'arrestation n'était en cours sur le territoire de la République tchétchène, il n'a été procédé à aucune arrestation et aucun individu n'a été remis aux organes responsables de l'application des lois.* »

La disparition forcée d'Artur Akhmatkhanov s'inscrit dans une politique gouvernementale très préoccupante qui se traduit actuellement par des atteintes aux droits humains en Tchétchénie et dans les républiques voisines du Caucase du Nord. En 2005, le médiateur des droits humains en République tchétchène a indiqué que plus de 2 000 personnes avaient été victimes, en Tchétchénie, de « disparitions » imputables à des forces de sécurité non identifiées. L'organisation non gouvernementale (ONG) russe Memorial estime que jusqu'à 5 000 hommes, femmes et enfants y sont portés disparus depuis 1999.

À la connaissance d'Amnesty International, une seule condamnation a été prononcée dans le cadre d'une affaire de disparition forcée.

En juin 2007, Amnesty International a remis à l'ambassade russe de Londres 4 630 cartes postales signées en faveur d'Artur Akhmatkhanov accompagnées d'un exemplaire du rapport intitulé *Russie. Quelle justice pour les disparus de Tchétchénie ?* Un fonctionnaire de l'ambassade s'est dit ouvert au dialogue avec l'organisation et a reconnu qu'un certain nombre de disparitions forcées et d'enlèvements étaient imputables à l'État. Il a affirmé que les préoccupations soulevées seraient transmises à Moscou.

Pourtant, l'enquête sur la disparition d'Artur a été suspendue.

Sa mère, Bilat Akhmatkhanova, n'a jamais cessé de rechercher son fils.

Ce que vous pouvez faire

1) Écrivez au président Poutine en russe, en anglais ou dans votre propre langue

Formule d'appel : Monsieur le Président

Président de la Fédération de Russie
Vladimir Vladimirovich Putin
Rossiiskaia Federatsia
103132 g. Moskva
4 Staraya Ploshchad (or Old Square)
Prezidentu Rossiiskoi Federatsii
PUTINU V. V.

Vous pouvez choisir d'envoyer un courriel en passant par ce site Internet :
http://www.kremlin.ru/eng/articles/send_letter_Eng1a.shtml

Merci d'envoyer un exemplaire de votre lettre à l'ambassade russe de votre pays.

Dans votre lettre, demandez au président Poutine :

- d'expliquer **pourquoi l'enquête sur la disparition forcée d'Artur Akhmatkhanov a été suspendue** mi-2007, d'autant que le président de la commission du Parlement tchéchène sur la recherche des personnes enlevées et portées disparues a déclaré qu'ils s'efforceraient de faire la lumière sur le sort réservé à toutes les personnes disparues d'ici fin 2007 ;
- de **rouvrir l'enquête** immédiatement et de veiller à ce qu'elle soit approfondie, indépendante et efficace ; les conclusions doivent être rendues publiques et les auteurs présumés déférés à la justice ;
- d'**informer la famille** d'Artur Akhmatkhanov de toutes les évolutions de l'enquête ;
- de diligenter une **enquête officielle** sur l'efficacité des investigations sur les disparitions forcées – de nombreuses décisions rendues par la Cour européenne des droits de l'homme ont déclaré les autorités russes **coupables de violations** de la Convention européenne des droits de l'homme (CEDH) et coupables de ne pas mener d'enquêtes efficaces sur ces violations.
- de prendre des mesures visant à **mettre un terme aux violations des droits fondamentaux** commises par les forces de sécurité russes et à garantir que les organes chargés de faire respecter la loi opèrent dans le plein respect du droit russe et international.

2) Adressez (avec la discrétion qui s'impose) le message suivant à la mère d'Artur, en russe, en anglais ou dans votre propre langue : « Nos pensées les plus sincères et toute notre sympathie vous accompagnent »

Formule d'appel : Chère Madame

Bilat Akhmatkhanova
c/o 'Memorial'Nazran
46 Mutaliev St
Nazran, 386100
République d'Ingouchie
Fédération de Russie

En savoir plus

- Regardez une interview émouvante de la mère d'Artur : <http://snipurl.com/bilat>
- Lisez le rapport *Russie. Quelle justice pour les disparus de Tchétchénie ?* : <http://web.amnesty.org/library/index/fraEUR460152007>